

République Française  
 Département de la Meuse  
**Commune de Gercourt et Drillancourt**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12/03/2018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	7

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2018, le 12 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Gercourt et Drillancourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BISSIEUX Jean-Marie, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/03/2018. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/03/2018.

**Présents** : M. BISSIEUX Jean-Marie, Maire, Mmes : BOURON Déborah, BUFFELLO Marie-Claude, CARPENTIER Delphine, MM : AUREL Thomas, NICOLAS Pierre, ROGALA Eric

Excusé(s) : MM : LECOURTIER Cyril, MODERE Marc

Acte rendu exécutoire après dépôt  
 en Sous Préfecture de Verdun  
 Le : 28/03/2018  
 Et  
 Publication ou notification du :  
 28/03/2018

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BUFFELLO Marie-Claude

**18/03 – MODIFICATIONS A APPORTER A LA VOIRIE COMMUNALE DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT FONCIER DE DANNEVOUX**

M. le Maire donne lecture d'une lettre du président de la commission communale d'aménagement foncier de Dannevoux relative aux créations, modifications et suppressions de chemins ruraux dans le cadre de l'aménagement foncier.

M. le Maire présente le plan des suppressions de chemins ruraux proposées par la commission communale d'aménagement foncier de Dannevoux.

VU l'article L.121-17 du code rural et de la pêche maritime,

VU les propositions de la commission communale d'aménagement foncier agricole et forestier de Dannevoux en date du 11 janvier 2018,

VU le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée,

Le conseil, après en avoir délibéré, par 7 voix pour :

Décide :

- d'approuver le projet de modifications à apporter au réseau des chemins ruraux proposées par la commission communale d'aménagement foncier tel que figurant sur le plan annexé à la présente délibération, en ce qu'il concerne la commune de Gercourt-et-Drillancourt avec les modifications suivantes :

- Sauf la création du chemin de promenade et randonnée au lieu dit "Les Indes et la Favière"
- de proposer au Département de la Meuse la modification de l'itinéraire inscrit sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) en ce qu'il concerne la commune de Gercourt-et-Drillancourt, selon le nouveau tracé figurant sur le second plan annexé.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 28/03/2018  
Le Maire  
Jean-Marie BISSIEUX